



Rapport annuel

2001

volume (000)

7595
7545
7520
7495
7470



Février - Mars

Avril - Mai

Juin - Juillet



**Capital régional et
coopératif Desjardins**

Mission

- Contribuer au développement économique du Québec et participer étroitement à l'essor des régions ressources.
- Injecter dans les coopératives et les entreprises du capital de risque et offrir l'expertise conseil pour stimuler leur démarrage, leur croissance et leur rayonnement.
- Procurer aux actionnaires un rendement incitant le réinvestissement.

Vision

Capital régional et coopératif Desjardins sera le véhicule d'investissement préféré des Québécois pour favoriser un développement économique durable au Québec.

Faits saillants de l'exercice 2001

- 21 juin 2001 :** Adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins (*L.Q. 2001, chapitre 36*).
- 1^{er} juillet 2001 :** Entrée en vigueur de la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins.
- 4 octobre 2001 :** Première réunion du conseil d'administration et confirmation de la nomination de M. Luc Chabot au poste de président et directeur général.
- 12 octobre 2001 :** Octroi par la Commission des valeurs mobilières du Québec du visa pour le prospectus relatif au placement d'actions ordinaires totalisant 300,0 millions de dollars.
- 30 octobre 2001 :** Lancement officiel de la première émission d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins.
- 5 novembre 2001 :** Début de la vente dans 806 caisses Desjardins des actions de Capital régional et coopératif Desjardins.
- 31 décembre 2001 :** Clôture de la première phase de l'émission d'actions qui a permis de recueillir près de 80,0 millions de dollars auprès de plus de 35 000 investisseurs.

Message du président du conseil

Constituée à l'initiative du Mouvement des caisses Desjardins, Capital régional et coopératif Desjardins a vu le jour le 1^{er} juillet 2001 avec l'entrée en vigueur de la Loi constitutive adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 21 juin 2001.

Cette nouvelle société n'aura mis que quelques mois à se structurer pour devenir un joueur important sur l'échiquier du capital de risque québécois. Au 31 décembre 2001, Capital régional et coopératif Desjardins avait recueilli près de 80,0 millions de dollars auprès de plus de 35 000 investisseurs.

Aboutissement d'un projet visionnaire

Présent partout au Québec, le Mouvement Desjardins caressait depuis longtemps l'idée de créer une société de capital de risque accessible au public investisseur. À cet égard, je tiens à souligner la vision, l'engagement et la détermination dont a fait preuve le président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, M. Alban D'Amours, tout au long des démarches qui ont finalement mené à la création en 2001 du véhicule d'investissement unique et novateur qu'est Capital régional et coopératif Desjardins.

Subventions accordées

Mettre en place une société d'investissement de capital de risque de cette envergure représente un réel défi et requiert d'importantes ressources administratives et financières. À ce sujet, notre société peut se considérer privilégiée puisqu'elle bénéficiera de subventions de démarrage non remboursables totalisant 10,0 millions de dollars qui proviendront à parts égales du gouvernement du Québec et du Mouvement des caisses Desjardins.

Nomination du président et directeur général

Pour assumer la direction et piloter la stratégie de croissance de Capital régional et coopératif Desjardins, nous avons fait appel à un gestionnaire des plus expérimentés en la personne de M. Luc Chabot. Membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec, M. Chabot a été l'associé fondateur du secteur des services financiers aux entreprises de Price Waterhouse. Au cours des vingt-cinq dernières années, il a occupé des postes de direction générale et financière où il a acquis une solide expérience auprès d'entreprises publiques et privées de divers secteurs d'activité. Pour mener à bien les destinées de notre société, il peut compter sur l'expertise, l'expérience et l'appui indéfectible de l'équipe de gestionnaires d'Investissement Desjardins qui s'est vu confier la gestion de ce nouveau fonds.



Comité de déontologie

Afin que les investisseurs se sentent en pleine confiance, un code de déontologie a été adopté par le conseil d'administration et un comité de déontologie composé d'administrateurs indépendants a été formé. Ce comité a principalement pour objet de veiller à ce que tous les intervenants impliqués dans la gestion des opérations de Capital régional et coopératif Desjardins évitent toute forme de conflit d'intérêts et respectent en tout temps les plus hautes normes d'éthique et de confidentialité nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

Vision

Capital régional et coopératif Desjardins deviendra rapidement un joueur incontournable de l'industrie du capital de risque québécois en agissant à titre de partenaire de premier plan dans les entreprises, les coopératives et autres projets structurants favorables à la création de valeur pour ses actionnaires ainsi qu'au développement économique du Québec. Son approche dynamique, entrepreneuriale et innovatrice représentera indéniablement un avantage distinctif pour les entreprises et coopératives avec lesquelles elle s'associera et elle mettra tout en œuvre pour permettre à ses partenaires de se hisser au niveau de chefs de file dans leur industrie. Elle sera mobilisatrice et travaillera en étroite collaboration avec les différentes forces vives du milieu dans le but de créer de la valeur dans ses partenariats, d'engendrer une activité économique durable et de procurer à ses actionnaires une rentabilité supérieure.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration qui, par leur solide expérience en affaires, leur expertise diversifiée et leur profonde connaissance des diverses régions du Québec, veillent consciencieusement aux intérêts des actionnaires et contribuent à la réalisation de la mission et de la vision de la société. Mes remerciements s'étendent également au gouvernement du Québec et au Mouvement des caisses Desjardins pour leurs généreuses et précieuses contributions. À ce propos, je suis particulièrement reconnaissant envers le gouvernement du Québec qui a entendu l'appel de Desjardins et consenti aux contribuables québécois les avantages fiscaux nécessaires pour assurer le succès de Capital régional et coopératif Desjardins.

Bruno Riverin

Président du conseil d'administration



Message du président et directeur général

Bien que la décision d'investir ou de désinvestir soit prise par Capital régional et coopératif Desjardins, les professionnels d'Investissement Desjardins sont responsables d'analyser les demandes d'investissement, d'effectuer les recommandations relatives à un investissement ou à un désinvestissement, de réaliser les transactions et d'effectuer le suivi du portefeuille d'investissements.

Par l'entremise de son réseau de bureaux régionaux, Investissement Desjardins permet à Capital régional et coopératif Desjardins d'investir partout au Québec dans des entreprises et coopératives dynamiques engagées dans des projets prometteurs. De plus, il est prévu que de nouvelles places d'affaires seront ouvertes d'ici la fin de l'année 2002. Forte de ce réseau de bureaux régionaux stratégiquement répartis à la grandeur de la province, Investissement Desjardins sera la porte d'entrée des entrepreneurs du Québec souhaitant présenter leur plan d'affaires à Capital régional et coopératif Desjardins.

Perspectives pour l'exercice 2002

Encouragés par le succès de la phase initiale de notre première émission d'actions, nous sommes convaincus que la seconde étape de la campagne de souscription qui bat actuellement son plein dans le réseau des caisses Desjardins portera le capital-actions de la société à quelque 300,0 millions de dollars d'ici le 31 décembre prochain. À plus long terme, c'est un total de 1,5 milliard de dollars que Capital régional et coopératif Desjardins prévoit recueillir d'ici 2010 pour réaliser sa mission.

Au chapitre des investissements, quatre transactions totalisant 1,5 million de dollars avaient déjà été complétées en date du 28 mars dernier. À celles-ci viendront s'ajouter plusieurs autres investissements qui contribueront tous à l'essor des entreprises et des coopératives du Québec et à l'accroissement de la valeur des actions de Capital régional et coopératif Desjardins.

Luc Chabot
Président et directeur général

Outre la rapidité avec laquelle notre organisation a été mise en place, la plus belle réalisation de Capital régional et coopératif Desjardins en 2001 aura certainement été le succès remporté lors de la première phase de son émission d'actions.

En moins de deux mois, ce sont près de 80,0 millions de dollars que plus de 35 000 épargnants investisseurs du Québec ont confiés à Capital régional et coopératif Desjardins pour investir dans le développement des entreprises et des coopératives dynamiques et prometteuses du Québec. Fait encore plus révélateur, la majorité des investisseurs ayant participé à cette première émission publique se sont portés acquéreurs d'actions pour une valeur de 2 500 \$, soit le montant maximal qu'un particulier est en droit d'investir annuellement dans notre société.

Crédit d'impôt intéressant

Le crédit d'impôt de 50 % de toute somme investie octroyé par le gouvernement du Québec et la durée de détention minimale requise de sept ans constituent certainement des éléments distinctifs des actions de notre société. À lui seul, le crédit d'impôt représente pour les actionnaires un rendement annuel composé d'environ 9,0 % sur la durée de détention obligatoire et ce, en supposant que la valeur de l'action n'aura pas fluctué au cours de cette période.

Véhicule de placement novateur

L'achat d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins s'inscrit dans la démarche d'investissement d'un particulier ayant déjà cotisé au maximum à un REER et cherchant un moyen supplémentaire d'alléger ses impôts.

Gestionnaire d'expérience

Capital régional et coopératif Desjardins a confié la gestion de ses opérations et de son portefeuille d'investissements et de placements à Investissement Desjardins, l'une des plus importantes sociétés de capital de risque au Québec.

Actionnariat

À ce jour, plus de 35 000 particuliers se sont portés acquéreurs d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins via le réseau des caisses Desjardins. Ces investisseurs ont ainsi réalisé un investissement qui leur permet de bénéficier d'un crédit d'impôt avantageux tout en contribuant au développement économique du Québec.

Crédit d'impôt

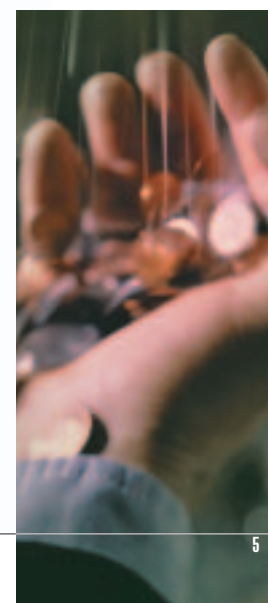
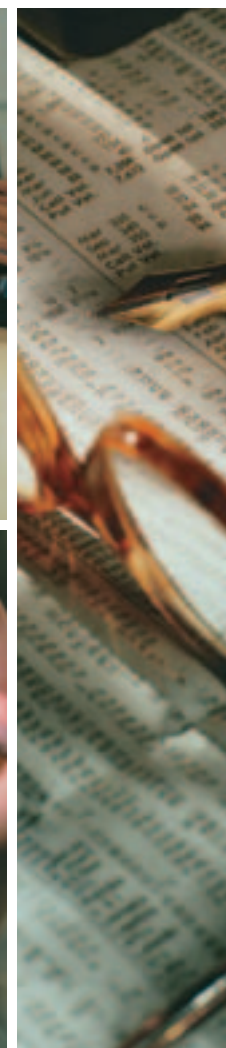
L'achat d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins donne droit à un crédit d'impôt permettant au contribuable de réduire ses impôts au Québec d'un montant correspondant à 50 % de la somme investie, jusqu'à concurrence de 1 250 \$. Le crédit d'impôt est applicable seulement l'année de l'achat des actions. Les sommes investies ne sont pas admissibles à un régime à imposition différée (REER, FERR, CRI ou FRV).

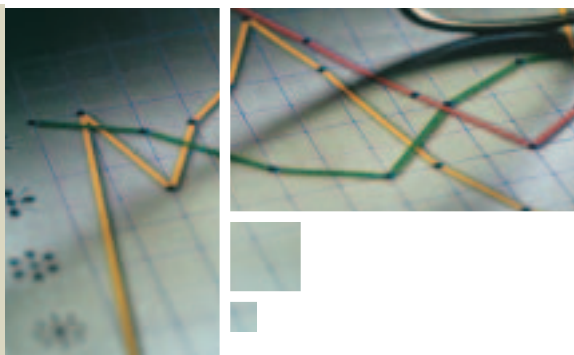
Souscription

Le montant minimal de la première souscription pour chaque année civile est de 500 \$ et celui de chaque souscription subséquente au cours de la même année doit être un multiple de 100 \$. Le montant d'achat maximal annuel est de 2 500 \$. Le nombre d'actions disponibles de Capital régional et coopératif Desjardins est limité, chacune des émissions ne pouvant excéder 150,0 millions de dollars par année civile.

Détention

Les actions de Capital régional et coopératif Desjardins doivent être détenues par l'actionnaire au moins sept ans. Puisqu'il s'agit de capital de risque, le rendement n'est pas garanti. Les actions de Capital régional et coopératif Desjardins ne peuvent être transférées à une autre personne. Elles peuvent être rachetées en partie ou en totalité au cours de cette période de sept ans selon des conditions et modalités décrites dans le prospectus détaillé. Le prix de rachat des actions est fixé deux fois par année et ce, à des périodes distantes de six mois.





Investissement

Création de valeur

Nous sommes conscients qu'il faut beaucoup plus que des capitaux pour bâtir des entreprises et des coopératives prospères. En collaboration avec les gestionnaires d'Investissement Desjardins, Capital régional et coopératif Desjardins offre aux entreprises et coopératives partenaires les outils et les ressources nécessaires pour renforcer leur avantage concurrentiel.

Investissement Desjardins se distingue en tant que gestionnaire par sa grande connaissance du capital de risque et son profond enracinement dans le milieu des affaires. La solide expertise financière et opérationnelle dont jouit cette société permet d'aider les entrepreneurs dans la formulation de leurs stratégies d'affaires, dans le recrutement de gestionnaires et d'administrateurs et dans le développement de relations stratégiques avec des partenaires d'affaires et financiers. Ces différents services permettent aux entreprises de se hisser parmi les joueurs dominants de leurs marchés en gérant de leurs activités le maximum de valeur ajoutée.

Critères d'investissement

Capital régional et coopératif Desjardins a établi des critères de sélection rigoureux que l'entreprise ou la coopérative en quête de capitaux doit rencontrer avant que tout support financier ne lui soit accordé. Ainsi, les entreprises et coopératives admissibles doivent :

- Faire preuve d'une gestion compétente, dynamique, efficace et entrepreneuriale.
- Bénéficier d'une équipe de direction visionnaire, expérimentée et engagée, qui cherche à s'associer à un partenaire financier.
- Oeuvrer dans un marché offrant des occasions intéressantes.
- Démontrer un potentiel de croissance.
- Offrir un produit ou un service qui jouit d'une position concurrentielle favorable dans son marché ou qui présente des possibilités d'exportation.
- Démontrer un potentiel de rentabilité.
- Offrir à la société la possibilité de monnayer son investissement.

Les entreprises et coopératives québécoises disposant d'un plan d'affaires bien articulé et réaliste peuvent trouver en Capital régional et coopératif Desjardins un partenaire d'affaires et une source de valeur ajoutée pour concrétiser leurs projets.

Nature des projets recherchés

Capital régional et coopératif Desjardins s'associe à des entreprises et des coopératives qui ont des projets de démarrage, d'expansion, de modernisation, de fusion, d'acquisition ou de renforcement de leur structure financière. C'est à l'équipe d'Investissement Desjardins qu'incombe la responsabilité d'analyser les demandes d'investissement soumises à Capital régional et coopératif Desjardins et de recommander leur acceptation à son conseil d'administration.

Expertise diversifiée

Capital régional et coopératif Desjardins investit sous forme de capital-actions, de débetures, de prêts participatifs ou de parts sociales dans des entreprises et des coopératives de presque tous les secteurs de l'économie québécoise.

Plus que de l'argent, les gestionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins offrent un partenariat spécialisé et personnalisé à toutes les étapes de croissance de l'entreprise. La profondeur de ces expertises lui permet de s'affirmer comme agent de développement économique de premier plan au Québec.



Philosophie d'investissement

Dans un esprit de partenariat, Capital régional et coopératif Desjardins pourra investir en collaboration avec Investissement Desjardins dans des entreprises et coopératives admissibles. Il lui sera également possible de se joindre à d'autres fonds partageant sa philosophie d'investissement. De telles opérations de placement en partenariat accroissent considérablement la capacité de Capital régional et coopératif Desjardins d'investir dans des projets porteurs de développement partout au Québec.

Afin de maximiser la diversification de ses investissements et minimiser les risques encourus par ses actionnaires, aucun investissement réalisé par Capital régional et coopératif Desjardins ne peut excéder 5 % de la valeur totale de son actif.

Capital régional et coopératif Desjardins travaille activement pour s'assurer que les entreprises et coopératives dans lesquelles elle investit puissent grandir et prospérer pour plusieurs années à venir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle son horizon de placement varie entre 5 et 8 ans.

Politique d'investissement

Dès 2006, la part des investissements de Capital régional et coopératif Desjardins dans des entreprises ou coopératives québécoises admissibles devra représenter 60 % de son actif net moyen du précédent exercice. En vertu de la Loi, les entreprises admissibles sont celles qui disposent d'un actif inférieur à 50,0 millions de dollars ou dont l'avoir net n'excède pas 20,0 millions de dollars. Les limites d'actif et d'avoir net ne s'appliquent pas aux coopératives admissibles.

Une portion représentant 35 % de ce 60 %, soit l'équivalent de 21 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent, devra être investie dans des coopératives québécoises ou encore dans des entreprises établies dans les régions ressources du Québec, à savoir : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'actif net moyen restant, soit au maximum 40 %, sera investi pour que Capital régional et coopératif Desjardins puisse atteindre un juste équilibre entre le rendement optimal de son portefeuille et un niveau de risque jugé acceptable pour son actif total et ce, compte tenu des risques inhérents à son portefeuille d'investissements.

Gestion des opérations

Pour la gestion de ses opérations et de son portefeuille d'investissements et de placements, Capital régional et coopératif Desjardins s'est engagée à verser à Investissement Desjardins des honoraires annuels de gestion équivalents à 3 % de la valeur nette moyenne annuelle de ses actifs. La tenue des registres d'actionnaires et de transfert des actions a été confiée à Fiducie Desjardins.

Récents investissements

Quelques semaines seulement après la clôture de la phase initiale de sa première émission d'actions, Capital régional et coopératif Desjardins avait déjà complété ses premiers investissements dans des entreprises de secteurs et de régions diversifiés. Dans chacun des cas, les critères d'investissement les plus stricts ont été observés et les évaluations les plus rigoureuses ont été effectuées.



Les logiciels Dynagram inc.

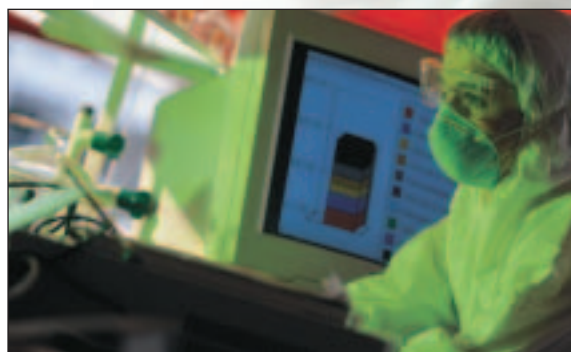
Spécialisée dans le développement d'un logiciel électronique destiné à l'industrie de l'imprimerie, cette entreprise de la région de Québec offre également aux professionnels des arts graphiques des solutions informatiques permettant la gestion et la publication de documents à l'étape de la préimpression. Forte d'une équipe de direction des plus dynamiques, Dynagram possède une connaissance approfondie du marché qu'elle cible. Les outils développés par cette entreprise sont fonctionnels, concurrentiels et compatibles avec les différents systèmes déjà disponibles sur le marché. Les sommes investies par Capital régional et coopératif Desjardins permettront notamment à Dynagram d'acquiescer un produit concurrent américain.

Investissement (suite)



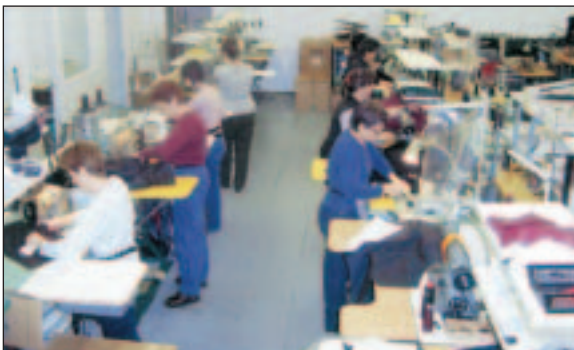
Aegera Thérapeutique inc.

Établie dans la région de Montréal, Aegera Thérapeutique est une entreprise de biotechnologie qui s'affaire à développer de multiples applications avancées dans le domaine de l'oncologie. Aegera oriente ses recherches vers la neurologie et le traitement du cancer par apoptose, un processus biochimique naturel responsable de la mort des cellules. L'investissement réalisé par Capital régional et coopératif Desjardins permettra à Aegera de se positionner parmi les leaders mondiaux dans ces divers champs d'intervention et d'accélérer le développement de ses premiers produits thérapeutiques jusqu'à leur entrée en essais cliniques chez les humains.



IPS Thérapeutique inc.

Entreprise de recherche clinique, IPS Thérapeutique se spécialise en toxicologie. Pour mener à bien ses activités, cette entreprise sherbrookoise de recherche a recours à une technologie faisant appel à des tests et des essais biologiques pour l'évaluation des propriétés électriques des cellules cardiaques humaines. L'entreprise a établi les protocoles de recherche relatifs à une série de cinq tests permettant d'évaluer la cardiotoxicité des nouvelles molécules utilisées à titre de médicaments à l'étape pré-réglementaire des études toxicologiques.



Nature 3M inc.

Entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nature 3M est active dans le domaine de la fourrure. Ses principales activités ont trait à l'achat, à la vente, à la transformation de fourrures pour l'exportation et à la confection d'accessoires.

Le conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins

au 1^{er} mars 2002

Capital régional et coopératif Desjardins est sous l'autorité d'un conseil d'administration qui supervise l'ensemble de ses activités. Ce conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

- 1 **Bruno Riverin** (2)
Président du conseil d'administration de la Société,
Président et chef de la direction,
Investissement Desjardins inc.
- 2 **Yves Lavoie** (2)
Vice-président du conseil d'administration de la Société,
Administrateur de sociétés
- 3 **Gilbert Beaulieu**
Secrétaire du conseil d'administration de la Société,
Directeur général,
Caisse populaire de Vaudreuil
- 4 **Luc Chabot** (2)
Président et directeur général de la Société
- 5 **Carole Voyzelle** (2)
Présidente directrice générale,
Parc Technologique Québec métropolitain
- 6 **Lorrain Barrette** (1)
Président, Caisse populaire Desjardins de la M.R.C.
de Rouyn-Noranda et administrateur de sociétés
- 7 **Raynald Bisson**
Directeur général,
Caisse populaire Desjardins de Saint-Césaire
- 8 **Évangéliste Bourdages** (3)
Président directeur général,
Groupe Ohméga inc.
- 9 **Pierre Brossard**
Premier vice-président Affaires institutionnelles
et adjoint exécutif au président du Mouvement,
Fédération des caisses Desjardins du Québec
- 10 **Pierre Gauvreau** (2)
Directeur général,
Coopérative fédérée de Québec
- 11 **Luc Labelle** (3)
Président directeur général,
Conseil de la coopération du Québec
- 12 **Olivier Lavoie** (1)
Enseignant,
Séminaire Marie-Reine du Clergé
- 13 **Denise Verreault** (1) (3)
Présidente,
Groupe maritime Verreault inc.

(1) Membre du comité de vérification
(2) Membre du comité exécutif et du comité d'achat gré à gré
(3) Membre du comité de déontologie



1



2



3



5



6



7



4



8



9



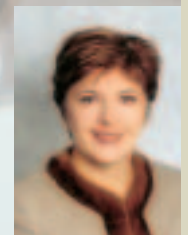
10



11




12



13



Analyse par la direction de la situation financière



Plusieurs événements financiers ont marqué l'exercice 2001. Parmi les éléments les plus significatifs ayant influencé les flux de trésorerie, les résultats et la situation financière figurent :

Flux de trésorerie

- La phase initiale du premier appel public à l'épargne a permis à Capital régional et coopératif Desjardins de recueillir une somme de 79 054 500 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001.
- Au nombre de 35 357, les actionnaires ont souscrit en moyenne 2 236 \$.
- Au 31 décembre 2001, une somme de 70 545 000 \$ provenant de la phase initiale du premier appel public à l'épargne de Capital régional et coopératif Desjardins était investie dans des dépôts à court terme. En transit au 31 décembre 2001, le solde du produit net de la première émission d'actions a pour sa part été investi dès les premiers jours de 2002.

Résultats

- Provenant essentiellement des droits d'adhésion versés par les actionnaires au moment de l'ouverture de leur compte, les produits ont totalisé 1 608 032 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001.
- Pour leur part, les charges se sont élevées à 1 564 390 \$ pour l'ensemble de l'exercice financier 2001. Représentant essentiellement les frais reliés aux activités courantes de la société, les charges comprennent les coûts associés à la promotion, à la publicité et aux communications, les frais relatifs à l'administration des dossiers ainsi que les honoraires professionnels.
- Capital régional et coopératif Desjardins bénéficiera de subventions de démarrage non remboursables totalisant 10,0 millions de dollars provenant à parts égales du gouvernement du Québec et du Mouvement des caisses Desjardins.
- Les frais d'organisation et de mise en place pour l'exercice financier 2001 ont totalisé 3 574 211 \$. Ces frais ont trait aux services juridiques, comptables et informatiques, aux frais d'impression des prospectus et des différents formulaires, à la formation des employés autorisés des caisses Desjardins, à la mise en marché des actions de la société ainsi qu'au développement et à la mise en place du plan d'affaires et des services administratifs pour les actionnaires. Les frais sont couverts par les subventions de démarrage.

Situation financière

- Au terme du premier exercice financier, la valeur aux livres de l'action de Capital régional et coopératif Desjardins demeurait inchangée par rapport à son prix de souscription initial de 10,00 \$.

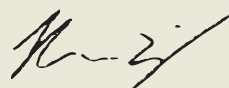
Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de Capital régional et coopératif Desjardins ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend également le choix de conventions comptables appropriées.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers par l'entremise du comité de vérification, formé uniquement d'administrateurs ne faisant pas partie du personnel de Capital régional et coopératif Desjardins. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Ces états financiers vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, comptables agréés, présentent l'information financière disponible au 31 décembre 2001 et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport sont conformes aux états financiers de Capital régional et coopératif Desjardins, qui ont été approuvés par le conseil d'administration.



Gérard Tardif, CMA
Chef de la direction financière

Montréal, le 21 février 2002

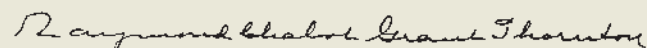
Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons vérifié le bilan de Capital régional et coopératif Desjardins au 31 décembre 2001 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice initial terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Raymond Chabot Grant Thornton
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 21 février 2002

Capital régional et coopératif Desjardins

Résultats

Bénéfices non répartis

de l'exercice initial terminé le 31 décembre 2001

	\$
RÉSULTATS	
Produits	
Droits d'adhésion	1 536 928
Intérêts sur les dépôts à terme	71 104
	<u>1 608 032</u>
Charges	
Exploitation	998 845
Services aux actionnaires	450 545
Taxe sur le capital	115 000
	<u>1 564 390</u>
Bénéfice d'exploitation	<u>43 642</u>
Frais d'organisation et de mise en place de la société	3 430 211
Subventions non remboursables (note 5)	<u>3 430 211</u>
	-
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	43 642
Impôts sur les bénéfices exigibles (note 6)	<u>21 028</u>
Bénéfice net	<u>22 614</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	
Solde au début	-
Bénéfice net	22 614
Frais relatifs à l'émission d'actions ordinaires, déduction faite des subventions non remboursables au montant de 144 000 \$	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>22 614</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Flux de trésorerie

de l'exercice initial terminé le 31 décembre 2001

	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	22 614
Élément hors caisse	
Variations d'éléments d'actif et de passif (note 7)	(8 526 695)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(8 504 081)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(70 545 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émission d'actions ordinaires et flux de trésorerie liés aux activités de financement	79 054 500
Augmentation nette de l'encaisse et encaisse à la fin	5 419

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins


Bilan

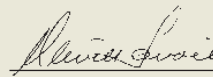
au 31 décembre 2001

	\$
ACTIF	
Dépôts à terme, 2,08 % à 2,36 %, échéant en février et mars 2002	70 545 000
Débiteurs (note 8)	20 483 935
Encaisse	5 419
	<u>91 034 354</u>
PASSIF	
Subventions non remboursables reportées (note 5)	6 425 789
Impôts sur les bénéfices à payer	21 028
Comptes fournisseurs et frais courus (note 9)	5 510 423
	<u>11 957 240</u>
ACTIF NET	<u>79 077 114</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES	
Capital-actions (note 10)	79 054 500
Bénéfices non répartis	22 614
	<u>79 077 114</u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	<u>7 905 450</u>
Actif net par action ordinaire	<u>10,00</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes complémentaires

au 31 décembre 2001

1 - LOI CONSTITUTIVE, MISSION, ADMINISTRATION ET INVESTISSEMENTS

Loi constitutive et mission

La société Capital régional et coopératif Desjardins, constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.Q. 2001, chapitre 36), est réputée avoir été incorporée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social ayant pour mission de :

- mobiliser du capital de risque en faveur des régions ressources du Québec (Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean) et du milieu coopératif;
- favoriser le développement économique des régions ressources par des investissements dans des entités admissibles exploitant leurs activités dans ces régions;
- appuyer le mouvement coopératif dans l'ensemble du Québec par des investissements dans des coopératives admissibles;
- accompagner les entités admissibles dans leur démarrage et leur développement;
- stimuler l'économie québécoise par des investissements sur l'ensemble du territoire du Québec.

Administration

Les activités de la société sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres comme suit :

- huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- deux personnes nommées par les 10 membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- le président et directeur général de la société.

Investissements

La société peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 50 000 000 \$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 20 000 000 \$.

Au cours de chaque exercice financier à compter de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2006, la part des investissements de la société dans des entités admissibles qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de la société pour l'exercice précédent et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes complémentaires

au 31 décembre 2001

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La juste valeur des dépôts à terme, des débiteurs, de l'encaisse, des comptes fournisseurs et frais courus est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	\$
Subventions non remboursables	
Mouvement des caisses Desjardins	1 715 105
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec	1 715 106

4 - RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de perte lié au crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. La société réduit ce risque en traitant uniquement avec la Caisse centrale Desjardins, entité membre du Mouvement des caisses Desjardins.

5 - SUBVENTIONS NON REMBOURSABLES

Pour accélérer la mise en place de la société, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et le Mouvement des caisses Desjardins ont accordé à la société, en parts égales, des subventions non remboursables totalisant 10 000 000 \$. Ces subventions sont payables en deux versements égaux, dont le premier versement est dû depuis le 15 décembre 2001 et le solde le 15 juin 2002. Ces subventions permettent à la société d'acquitter à même ces sommes les frais d'organisation et de mise en place de la société. Au 31 décembre 2001, 3 574 211 \$ de ces subventions ont été utilisés, dont 3 430 211 \$ comptabilisés aux résultats de l'exercice et 144 000 \$ aux bénéfices non répartis. Le solde de 6 425 789 \$ a été reporté et présenté au passif du bilan.

6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Aux fins du calcul du revenu imposable au Québec, la société est autorisée à déduire, pour une année d'imposition donnée, un montant n'excédant pas son revenu imposable pour l'année. Il s'ensuit que la société n'aura aucun impôt à payer au Québec sur ses revenus. De plus, les impôts fédéraux sur les bénéfices incluent l'impôt des grandes sociétés.

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	\$
Débiteurs	(14 058 146)
Impôts sur les bénéfices à payer	21 028
Comptes fournisseurs et frais courus	5 510 423
	<u>(8 526 695)</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes complémentaires

au 31 décembre 2001

8 - DÉBITEURS

	\$
Souscriptions et droits d'adhésion à recevoir	10 271 850
Subventions non remboursables à recevoir	
Mouvement des caisses Desjardins	5 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec	5 000 000
Intérêts à recevoir sur les dépôts à terme	71 104
Taxes de vente à recevoir	140 981
	<u>20 483 935</u>

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	\$
Entités membres du Mouvement des caisses Desjardins	5 149 955
Autres	360 468
	<u>5 510 423</u>

10 - CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

La société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, de façon que le capital s'accroisse d'au plus 150 000 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 1 500 000 000 \$, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la loi.

	\$
Émis et payé au cours de l'exercice	
7 905 450 actions ordinaires	<u>79 054 500</u>

Le 10 octobre 2001, la société a émis une action ordinaire en contrepartie de 10 \$ en espèces et, subséquemment, elle a émis 7 905 449 actions ordinaires en contrepartie de 79 054 490 \$ en espèces à 35 357 actionnaires.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas et la mesure prévus par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la société sur la base de la valeur de la société telle qu'établie par des experts, sous la responsabilité d'une firme d'experts-comptables externe, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le prix d'émission des actions ordinaires est de 10 \$ par action et est fixé jusqu'à la première évaluation qui sera effectuée le 30 juin 2002.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes complémentaires

au 31 décembre 2001

11 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS

Capital régional et coopératif Desjardins est une entité membre du Mouvement des caisses Desjardins. Dans le cours normal de ses activités, la société a conclu des opérations avec d'autres entités membres du Mouvement des caisses Desjardins. Toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange :

	\$
Résultats	
Caisse centrale Desjardins	
Intérêts sur les dépôts à terme	71 104
Investissement Desjardins inc.	
Dépenses payées ^(a)	978 471
Fédération des caisses Desjardins du Québec	
Dépenses payées ^(a)	2 095 529
Mouvement des caisses Desjardins	
Subvention non remboursable	1 715 105
Fiducie Desjardins inc.	
Dépenses payées ^(a)	1 216 967
Frais de services aux actionnaires	302 314
Bénéfices non répartis	
Mouvement des caisses Desjardins	
Subvention non remboursable	72 000
Bilan	
Caisse centrale Desjardins	
Dépôts à terme	70 545 000
Débiteurs	71 104
Encaisse	5 419
Fédération des caisses Desjardins du Québec	
Débiteurs	5 000 000
Comptes fournisseurs et frais courus	2 252 694
Mouvement des caisses Desjardins	
Subvention non remboursable reportée	3 212 895
Investissement Desjardins inc.	
Comptes fournisseurs et frais courus	1 264 034
Fiducie Desjardins inc.	
Débiteurs	10 271 850
Comptes fournisseurs et frais courus	1 633 227

^(a)Ces dépenses payées sont réparties aux différents postes de dépenses présentés dans les états des résultats et des bénéfices non répartis.

12 - ENGAGEMENTS

La société a retenu les services d'Investissement Desjardins inc., une entité membre du Mouvement des caisses Desjardins, et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation de la société, conformément aux stratégies et objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre Investissement Desjardins inc. et la société est en vigueur pour un terme initial de 10 ans, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin d'un commun accord. Par la suite, elle sera renouvelée automatiquement pour des termes de cinq ans à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 18 mois, ne décide d'y mettre fin.

En vertu de cette convention, la société s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la valeur nette moyenne annuelle des actifs de la société. Ce pourcentage sera diminué à 2,5 % à compter de l'exercice financier de la société suivant celui où la valeur nette des actifs aura atteint 750 000 000 \$. Investissement Desjardins inc. commencera la facturation des honoraires de gestion à compter du 1^{er} janvier 2002.

La société a confié à Fiducie Desjardins inc., une société du Mouvement des caisses Desjardins, les rôles de registraire et d'administrateur relativement aux transactions effectuées par les actionnaires. La durée de cette convention est de trois ans et deux mois à compter du 1^{er} novembre 2001 et elle sera renouvelée d'année en année aux mêmes conditions à moins d'un avis écrit contraire donné par l'une ou l'autre des parties 180 jours avant la fin d'une année.

Renseignements

1^{re} assemblée générale annuelle de Capital régional et coopératif Desjardins

Centre des congrès de Québec
Vendredi 19 avril 2002 à 16 heures
Salle 200 ABC

Relations avec les investisseurs

Capital régional et coopératif Desjardins
2, complexe Desjardins
C.P. 790, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1B9
Tél. : 1 888 522-3222

Registraire et agent de transferts

Fiducie Desjardins
1, complexe Desjardins
C.P. 34, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1E4

Vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
Société en nom collectif
Comptables agréés

Institutions financières

Caisse centrale Desjardins
Caisse populaire Place Desjardins

Ventes des actions de

Capital régional et coopératif Desjardins
Réseau des caisses Desjardins

Gestionnaire

Investissement Desjardins inc.
2, complexe Desjardins
Bureau 1717
Montréal (Québec) H5B 1B8
Tél. : (514) 281-7131
Courriel : invdesj@invdesjardins.qc.ca

Les entrepreneurs à la recherche de capital de risque peuvent s'adresser à :

Capital régional et coopératif Desjardins

2, complexe Desjardins
Bureau 1717
Montréal (Québec) H5B 1B9
Tél. : (514) 281-2322
Courriel : crcd@invdesjardins.qc.ca

Bas-Saint-Laurent

681, boul. St-Germain
Rimouski (Québec) G5L 3S6
Tél. : (418) 723-4794
Sans frais : 1 866 723-4794
Courriel : fidbsl@invdesjardins.qc.ca

Estrie

1845, rue King Ouest, bureau 110
Sherbrooke (Québec) J1J 2E4
Tél. : (819) 821-3220
Sans frais : 1 800 481-3220
Courriel : fidestri@invdesjardins.qc.ca

Québec

Édifice Le Delta 1
2875, boul. Laurier, bureau 650
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Tél. : (418) 654-2006
Sans frais : 1 888 654-2006
Courriel : fidqc@invdesjardins.qc.ca

Richelieu-Yamaska

1695, rue Girouard Ouest, 2^e étage
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z9
Tél. : (450) 261-1441
Sans frais : 1 866 261-1441
Courriel : fidry@invdesjardins.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

50, rue des Roses
Métabetchouan - Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1R6
Tél. : (418) 349-8981
Courriel : fidlsj@invdesjardins.qc.ca

*Huit autres places d'affaires seront ouvertes
d'ici la fin de l'année 2002 pour mieux
desservir le territoire québécois.*



Ce premier rapport annuel de Capital régional et coopératif Desjardins a été réalisé sous la direction de la vice-présidence Affaires corporatives et la vice-présidence Finances et administration d'Investissement Desjardins inc.

Conception graphique et photogravure

PÉNÉGA COMMUNICATION INC.

Photographie

Marc Bruneau

Impression

IMPRIMERIES TRANSCONTINENTAL INC.



Offrir à nos

actionnaires



un rendement



incitant le

réinvestissement.



**Capital régional et
coopératif Desjardins**

2, complexe Desjardins
C.P. 790, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1B9
Téléphone : 1 888 522-3222
Télécopieur : (514) 281-5575

Internet : www.desjardins.com